

GOUVERNANCE DE LA GESTION DU SITE

GROUPE 1

Regroupe les actrices et acteurs incarnant et portant les patrimoines du site et sa VUE.

VIGNERONNES ET VIGNERONS DE LAVAUX

Les vigneronnes et vigneron de Lavaux, représentés par les comités de la CVVL, de la FVVL, des appellations et des lieux de production de Lavaux.

Ils constituent la population la plus directement concernée par la préservation des patrimoines reconnus comme exceptionnels par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La valeur universelle exceptionnelle (VUE) et le maintien de l'inscription du site au patrimoine mondial sont intimement liés à la présence de vigneronnes et vigneron à Lavaux qui, par leurs activités, contribuent de manière déterminante à la légitimité de cette reconnaissance internationale.

Ils assurent en effet l'entretien et la préservation des patrimoines bâtis, naturels, culturels, immatériels, etc. liés à l'activité vitivinicole du site ainsi que la transmission des domaines viticoles et des savoir-faire professionnels aux générations futures.

GOUVERNANCE DE LA GESTION DU SITE

GROUPE 2

Regroupe les acteurs portant la responsabilité juridique de préserver le site et sa VUE.

ÉTAT DE VAUD

L'État de Vaud, représenté par le Conseil d'État vaudois, ses départements et ses services.

Six départements sont directement concernés et portent la responsabilité de la préservation du vignoble en terrasses de Lavaux :

- Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)
- Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH)
- Département des finances, du territoire et du sport (DFTS)
- Département de l'agriculture, de la durabilité, du climat et du numérique (DADN)
- Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
- Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

Compte tenu du nombre de départements et services concernés par le vignoble en terrasses de Lavaux, une coordination au sein de l'État de Vaud a été jugée nécessaire par le Conseil d'État vaudois.

En juin 2023, la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), représentée par le Conservateur cantonal, s'est vu attribuer le rôle de porte d'entrée des échanges entre la Confédération, les différents services de l'État de Vaud, les Communes territoriales et LPm. Elle est soutenue dans l'accomplissement de cette mission par les représentantes et représentants de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), de la Direction générale de la culture (DGC) et de la Direction générale de l'environnement (DGE).

COMMUNES TERRITORIALES

Les Communes territoriales, représentées par leurs Municipalités et leurs services.

Dix communes territoriales sont directement concernées et portent, avec l'État de Vaud, la responsabilité de la préservation du vignoble en terrasses de Lavaux :

- Bourg-en-Lavaux
- Chardonne
- Chexbres
- Corseaux
- Corsier-sur-Vevey
- Jongny
- Lutry
- Puidoux
- Rivaz
- Saint-Saphorin

Responsables de leur territoire et des populations qui y ont élu domicile, elles assurent, avec l'État de Vaud, le déploiement des mesures nécessaires à une préservation durable du site et de sa valeur universelle exceptionnelle (VUE).

Elles peuvent déléguer à la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL), représentée par son bureau, des mandats d'audit et de gestion de projets en lien direct avec les questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité.

GOUVERNANCE DE LA GESTION DU SITE

GROUPE 3

Regroupe les acteurs endossant une part de responsabilité de préservation du site et de sa VUE en raison de leurs activités.

CONFÉDÉRATION

La Confédération et, entre autres, ses offices de la culture et de l'environnement, représentés par les cheffes et chefs des unités concernées.

L'Office fédéral de la culture (sites culturels), l'Office fédéral de l'environnement (sites naturels) ainsi que le secrétariat d'état (relations institutionnelles et juridiques) du Département fédéral des affaires étrangères sont responsables du patrimoine mondial. Ces offices assurent la mise en œuvre nationale de la Convention du patrimoine mondial, notamment en coordonnant les relations avec les instances internationales et en assurant la circulation de l'information vers les cantons.

COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES

Les Communes périphériques et autres entités institutionnelles jouxtant le site ou propriétaires de terrains à Lavaux, représentées par leur organe exécutif.

Le développement économique, touristique, social et culturel des agglomérations de Lausanne et de Vevey-Montreux a, historiquement, été soutenu par l'activité vitivinicole à Lavaux. De plus, « Lavaux » est devenu une forme de marque de premier plan pour le Canton de Vaud et les agglomérations qui entourent le vignoble. Ainsi, les Communes en périphérie directe du site et/ou possédant des vignes à Lavaux bénéficient de la notoriété internationale développée depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Leur responsabilité est également engagée en raison du devoir de sensibilisation de leurs populations quant aux avantages qu'elles tirent de la proximité d'un tel site et, partant, de la nécessité de sa préservation à long terme.

ORGANISMES DE PROMOTION TOURISTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les organismes de promotion touristique sont Montreux-Vevey Tourisme, Lausanne Tourisme, Vaud Promotion et Suisse Tourisme. Les organismes de développement économique sont Promove et Lausanne Région. Tous sont représentés par leurs comités.

ASSOCIATION LAVAUX PATRIMOINE MONDIAL (LPM)

L'association Lavaux Patrimoine mondial (LPM), dont la direction porte le titre de « Gestionnaire de site » auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, est représentée par son comité.

Fruit de la sauvegarde patrimoniale du site, le caractère unique et la notoriété de « Lavaux, vignoble en terrasses » constituent, comme marque distinctive, un atout entre les mains des offices du tourisme et de développement économique régionaux. En s'associant étroitement à la définition des mesures de préservation et de mise en valeur du site ainsi qu'en contribuant, de manière responsable, à leur mise en œuvre, ils s'assurent de pouvoir en tirer avantage à long terme en générant, comme c'est leur mission, des retombées durables au bénéfice des acteurs économiques et touristiques de Lavaux et de sa périphérie.

LPM ne jouit pas de compétences décisionnelles soutenues par une base légale établie. Toutefois, l'Association peut compter sur plusieurs conventions particulières avec les institutions précédemment citées et d'autres (ex : milieux académiques et instituts de recherche).

Elle reçoit, principalement des Communes territoriales et de l'État de Vaud, des tâches de gestion et de valorisation dans l'intérêt général du site et, plus particulièrement, pour appliquer, suivre et développer le Plan de gestion en mettant en place les éléments de sauvegarde et de partage de la valeur universelle exceptionnelle (VUE).

Ses missions statutaires et conventionnelles lui confèrent, dans le cadre du périmètre inscrit et de sa périphérie, le statut de force de proposition, d'entité de coordination et de soutien, comme de porteur des projets de préservation et de mise en valeur du site tels que précisés par le Plan de gestion.

Le descriptif des fonctions ci-dessus définit les cadres d'intervention et les champs de compétences des institutions concernées par la préservation et la mise en valeur du vignoble en terrasses de Lavaux. Leur collaboration et coordination constituent la clef devant permettre une gestion optimale du site et de sa périphérie.